

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi 15 septembre deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 07 septembre 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, Adjoints, Jérôme CHEVRIER, René DAULY, Didier QUINTIN, conseillers délégués, Anne-Cécile BODENES, Christophe BOITARD, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Régis LANCIEN, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Damien POSSEME, Miguel REBOURS, Conseillers.

Absents excusés : Christelle VARGIU (procuration donnée à Vanessa MORIN).

Secrétaire de séance : Vanessa MORIN

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Absent : 1

DCM2026/067 : REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Elle présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, travaillé conjointement par Vanessa MORIN et Rémi BLANCHARD, puis préalablement transmis à chaque conseiller municipal et joint en annexe.

Ce règlement fixe notamment :

- Les conditions de tenue des séances du Conseil Municipal ;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées ci-dessus.**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ

Le secrétaire de séance,
Vanessa MORIN